

Le Socialiste

43e année - Rs 5.00 - No 108292 - VENDREDI 20 JUIN 2025 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Journée mondiale de l'hydrographie 2025

Les lauréats du concours d'affiches récompensés



Page 3



La ministre Jeetun dirige le dialogue stratégique sur la Vision 2050 de Maurice

Page 3

COUPE DU MONDE DES CLUBS



Manchester City a débuté sa campagne par une victoire

Page 8



Mastantuono, des poignées de main manquées et un tableau tactique vraiment massif

Page 7



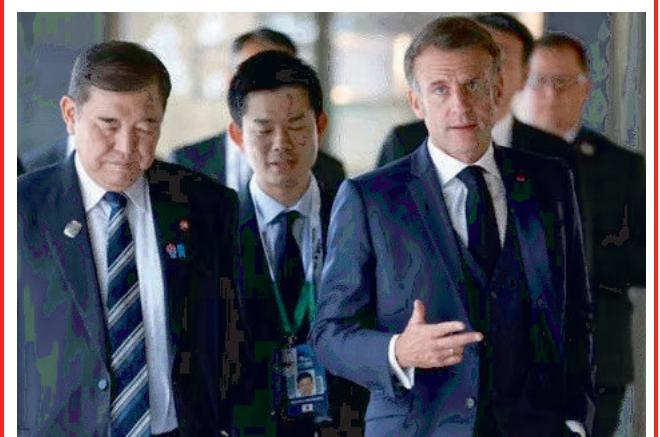
En Allemagne, un médecin syrien condamné à perpétuité pour crimes contre l'humanité

Page 2



Le sommet du G7 au Canada se termine sans accord majeur après le départ anticipé de Donald Trump

Page 4



Évian accueillera le sommet du G7 l'an prochain

Page 4

A la télé aujourd'hui



06:01 THE QUEEN OF FLOW
07:29 ALEX RIDER
08:12 LES AROMES DU COEUR
08:36 SEPARÉ PAR L'AMOUR
09:30 RETOUR VERS LE FUTUR 2
11:18 QUOTES BY FAMOUS PEOPLE
12:00 LE JOURNAL DE LA MI-JOURNÉE
12:15 LE ROMAN DE LA VIE
12:59 LE CHEMIN DU DESTIN
13:59 HEARTLESS

14:04 ENTRE JUSTICE ET
VENGEANCE
15:00 SAMACHAR
15:13 SAYINGS RADHA KRISHNA
15:14 QUOTES BY FAMOUS PEOPLE
15:23 DON'T KILL THE BABYSITTER
17:20 NOT ABOUT MUSIC
18:00 SAMACHAR
18:26 SAYINGS RADHA KRISHNA
18:54 DOREE
19:21 LE JOURNAL TELEVISE
20:10 19 MINUTES - LE POINT
20:30 CINE CLUB : DIRTY DANCING
22:23 LE ROMAN DE LA VIE
23:30 LE JOURNAL TELEVISE



06:00 LA MATINALE - RADIO MAURICE
09:10 INSTRIMAN MIZIKAL
09:13 EDUCATION - TVET &
SCHOLARSHIPS
10:33 RODRIG PROG : SAVER LOKAL
11:00 GLWAR DANTAN
11:33 ARSIV MBC NO 208
12:00 CE SOIR AVEC VINCE
13:00 LA JOURNÉE SOUS LE REGARD
DU SEIGNEUR
13:36 RODRIG PROG : FEMININ
PLURIEL
14:50 EDUCATION - TVET
& SCHOLARSHIPS
16:53 LA JOURNÉE SOUS
LE REGARD DU SEIGNEUR

17:30 NATIONAL INNOVATOR HALL
OF FAME
18:00 HEARTLESS
18:30 SEPARÉ PAR L'AMOUR
19:00 ZOURNAL KREOL
19:20 LE MAGAZINE DE L'EMPLOI
19:30 RODRIG : 13 MINIT NATIR
RODRIG
20:00 INSTRIMAN MIZIKAL
20:03 ANIMALIA
21:24 CRYSTAL ROCK
22:55 LA JOURNÉE SOUS LE REGARD
DU SEIGNEUR
23:00 ZOURNAL KREOL REDIFFUSION
23:20 EN FORME
23:34 MON JARDIN MA MAISON



07:00 ECO INDIA
08:26 AAJ AUR KAL BOLLYWOOD HITS
09:00 DARSHAN
09:27 HUNARBAAZ
10:18 RAMAYAN
10:42 RADHA MOHAN
11:32 RAMAYAN
12:00 PATHAR AUR PAYAL
15:00 SAMACHAR
15:23 SAYINGS RADHA KRISHNA
16:04 MITHAI
16:52 MITHAI

17:03 ECO INDIA
18:00 SAMACHAR
18:34 SAYINGS RADHA KRISHNA
18:36 MATI KE MOL
18:48 BHAJAN SANDHYA
19:08 SADGURU KABIR KE GYAN
19:39 DESI BEATS
20:10 KHEL KHLADI
20:30 VIDROHI
21:00 JAMAI RAJA
23:27 MERE SAI - SHRADDHA
AUR SABURI
23:50 MERE SAI - SHRADDHA AUR
SABURI



06:30 MAHABHARAT
06:58 SAYINGS RADHA KRISHNA
09:30 KUNDALI BHAGYA
10:01 UDAARIYAN
10:30 DHARAM PATNI
11:00 NA UMRA KI SEEMA HO
11:30 SHRIMAD RAMAYAN
12:23 ANUPAMAA
12:26 SAYINGS RADHA KRISHNA
13:00 DHRUV TARA
14:00 MAHABHARAT

18:00 SAMACHAR
18:31 SAYINGS RADHA KRISHNA
18:37 KUNDALI BHAGYA
19:00 UDAARIYAN
19:30 DHARAM PATNI
20:00 NA UMRA KI SEEMA HO
20:30 SHRIMAD RAMAYAN
21:00 ANUPAMAA
21:26 SAYINGS RADHA KRISHNA
21:25 MERE SAI - SHRADDHA AUR
SABURI
22:00 DHRUV TARA
22:30 MERE DAD KI DULHAN
23:00 MAHABHARAT
23:30 ROCK ON 2



06:00 EYE ON SADC
06:26 HEALING GARDENS
06:37 LITTLE GOURMET
07:22 TOMORROW TODAY
07:52 METRO WORLD TOUR
08:00 FROM NORTH KOREA
WITH LOVE
09:51 HITLER'S REICH PT 2
09:45 CRYSTAL ROCK
10:31 THE WORLD'S BIGGEST FAMILY
11:28 ECO INDIA
11:53 HEALING GARDENS
12:19 LITTLE GOURMET

13:11 METRO WORLD TOUR
14:54 THE JUNGLE BOOK
15:58 JUNGLE BOOK SPECIAL
16:12 ROBIN DES BOIS
18:19 ODD NEIGHBOURS
18:32 ECO INDIA
19:09 STUDENT SUPPORT
PROGRAMME: GRADE 7:
20:01 L'HERITIERE / LA HERENCIA
20:30 NEWS
20:51 METRO WORLD TOUR
21:50 GREAT BARRIER REEF:
A LIVING TREASURE
22:37 MY BODY, MY GUT:
23:24 BIRDS- BEYOND FLIGHT
AND FEATHERS

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

Airbags Takata

Citroën demande l'immobilisation immédiate de toutes les Citroën C3 et DS3 en Europe

Quelques heures auparavant, le ministre des Transports avait ordonné l'immobilisation de toutes les Citroën C3 et DS3 faisant l'objet d'un simple rappel en France. Cela fait suite au décès d'une conductrice le 11 juin, après le déclenchement d'un airbag Takata dans sa C3.

Le scandale des airbags Takata n'en finit pas de faire des victimes et de poursuivre les constructeurs automobiles, Stellantis en tête, dont les véhicules sont équipés de ces coussins gonflables de sécurité défectueux et potentiellement mortels. Le ministre des Transports a demandé l'immobilisation de toutes les Citroën C3 et DS3 faisant l'objet jusqu'à présent d'une simple campagne de rappel en France.

Quelques heures plus tard, la marque Citroën a demandé l'immobilisation de ces voitures dans toute l'Europe. «Compte tenu du contexte, on a décidé de passer les véhicules en "stop drive" pour accélérer leur prise en charge» et leur réparation, a déclaré mardi à l'AFP le nouveau directeur de Citroën, Xavier Chardon, ce qui signifie une immobilisation immédiate de toutes les voitures de modèle C3 et DS3, quelle que soit leur année de production, et leur prise en charge pour réparation : 441.000 voitures Citroën C3 et DS3 équipées d'airbags Takata défectueux sont concernées dans toute l'Europe, dont 82.000 en France, en plus de celles qui avaient déjà été immobilisées.

«Il est important que les clients prennent contact avec nous», a



déclaré Xavier Chardon. «On ne fuit pas nos responsabilités. Les véhicules ont été rappelés, on va un cran plus loin avec un "stop drive", a-t-il ajouté, en disant s'engager «personnellement à ce qu'il n'y ait plus un seul airbag Takata dans les Citroën». Le 11 juin dernier, l'un de ces airbags défectueux a causé la mort d'une conductrice à Reims dont l'airbag tueur s'est déclenché après un choc sur une barrière de sécurité sur une voie rapide. C'est la deuxième victime en métropole, sur treize décès recensés ces dernières années en France, dont onze en outre-mer.

Saisir les assureurs pour retrouver les propriétaires

Stellantis, dont des DS3 et C3 équipés de ces coussins de sécurité défaillants ont été à l'origine d'accidents mortels, avait déjà lancé plusieurs campagnes de rappel. Début 2025, l'une d'elles portait sur l'interdic-

tion de conduire 236.000 voitures circulant dans le nord de la France. En 2024, le sud de la France avait d'abord été pris en charge.

Il s'agissait de modèles produits entre 2008 et 2013. En mai dernier, un nouveau rappel a frappé les voitures produites jusqu'en 2017 mais sans interdiction de conduite. La C3 de la dernière victime datait de 2014, souligne le constructeur, qui précise qu'un courrier avait été adressé à l'adresse correspondant à sa carte grise. Mais celle-ci n'était plus valable. «Dans ces cas-là, nous saisissons les assureurs qui nous donnent les dernières coordonnées des propriétaires. Mais cette démarche prend du temps», reconnaît-on chez Stellantis. Le groupe rappelle que 690.000 véhicules étaient concernés en France par les rappels et «stop drive» et que 481.000 ont été traités, soit 69,7% des véhicules concernés.

En Allemagne, un médecin syrien condamné à perpétuité pour crimes contre l'humanité

Un médecin syrien, accusé de tortures d'opposants au régime de Bachar al-Assad durant la guerre civile, a été condamné à la prison à vie, lundi, par la justice allemande.

Le procès aura duré plus de trois mois. Accusé de tortures d'opposants au régime de Bachar al-Assad, un médecin syrien a été condamné, lundi 16 juin, à la prison à perpétuité par la justice allemande.

Arrivé en Allemagne en 2015, où il a exercé comme chirurgien orthopédique jusqu'à son arrestation en 2020 après avoir été reconnu par d'autres réfugiés syriens, Alaa Moussa était jugé pour de multiples crimes sur des détenus dans des hôpitaux militaires de Damas et de Homs durant la guerre civile en Syrie.

Agé de 40 ans, il réfutait toutes les accusations, parmi lesquelles celles d'avoir mis le feu aux parties génitales d'un adolescent et d'avoir administré une injection létale à un détenu qui avait résisté aux coups.

Il a tué deux personnes et blessé grièvement neuf autres", a affirmé en rendant son verdict le juge Christoph Koller, soulignant que ces actes commis en 2011 et 2012 "s'inscrivaient dans la réaction brutale du régime dictatorial et injuste d'Assad" aux manifestations des opposants.

Dénonçant "une violation massive des droits de l'Homme" par l'accusé, le juge a souligné que le verdict était aussi

une façon de montrer "que la souffrance des victimes n'est pas oubliée".

"Outre les difficultés inhérentes à un délai de 12 ans, le régime syrien a tenté jusqu'à sa chute (en décembre 2024, NDLR) d'exercer une influence sur la procédure" allemande, a-t-il poursuivi, évoquant des menaces sur des proches des témoins.

Étant donné la gravité des faits, la condamnation à la perpétuité d'Alaa Moussa a été assortie d'une peine de sûreté pour une durée non encore définie (qui sera décidée au bout de quinze ans d'incarcération).

Lors de son procès commencé le 19 janvier 2022, entouré de hautes mesures de sécurité, Alaa Moussa avait été confronté à plus d'une cinquantaine de témoins et d'anciennes victimes.

Certains avaient témoigné masqués et beaucoup avaient fait état de menaces et d'intimidation à l'encontre de leur famille restée au pays alors que l'ombre des services secrets syriens planait sur les audiences.

Une situation qui s'est détendue après la chute, durant le procès, du dictateur Bachar al-Assad, renversé en décembre 2024 et désormais réfugié en Russie.

"Puni pour ses actes"

Parmi les témoins, un ancien lieutenant d'Alep, âgé aujourd'hui d'une quarantaine d'années, emprisonné après avoir refusé de tirer sur des manifestants en novembre 2011.

Il avait affirmé avoir vu Alaa Moussa infliger des injections à des malades allongés sur le sol, qui sont décédés peu après, dans l'hôpital militaire où il sévissait.

"Aucun tortionnaire, quel que soit le lieu où il a commis son crime, ne peut être certain d'échapper à la justice. Il devra toujours s'attendre à être puni pour ses actes", a asséné le juge Christoph Koller lors de son verdict.

L'Allemagne a déjà poursuivi et jugé des auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis hors de son territoire, notamment des Syriens et des Irakiens, au nom du principe juridique de compétence universelle.

Il y a deux semaines, la justice allemande avait ainsi condamné à la prison à vie un ancien chef d'une milice syrienne soutenant l'ex-président Bachar al-Assad, reconnu coupable notamment de meurtre, d'actes de torture et de séquestration entre 2012 et 2014.

Lors du premier procès au monde sur des exactions du régime de Bachar al-Assad tenu en Allemagne, Anwar Raslan, un ex-gradé des services de renseignement syriens, avait été condamné en janvier 2022 à la prison à vie pour le meurtre de 27 prisonniers et des faits de torture sur au moins 4 000 autres, en 2011 et 2012, dans la prison Al-Khatib.

Des procès sur les crimes commis en Syrie ont également eu lieu ailleurs en Europe, notamment en France et en Suède.

Journée mondiale de l'hydrographie 2025

Les lauréats du concours d'affiches récompensés

Les lauréats du concours d'affiches organisé par le Service hydrographique de l'île Maurice (MHS) dans le cadre de la Journée mondiale de l'hydrographie 2025 ont été récompensés hier lors d'une cérémonie de remise des prix qui s'est tenue au ministère du Logement et des Terres à Ebène. Placé sous l'égide du ministère du Logement et des Terres, le MHS a organisé l'événement sous le thème mondial de cette année : « Cartographie des fonds marins : favoriser l'action en faveur des océans ». La cérémonie a également célébré la créativité, l'innovation et la sensibilisation du public dans le domaine de l'hydrographie.

Le directeur général du ministère du Logement et des Terres, M. Mohammad Shamad Ayoob Saab, le commandant Poomari Kartik Muthukumar, responsable du MHS, et d'autres personnalités étaient présents à cette occasion.

Le concours a permis de mieux faire comprendre au public le rôle essentiel de la cartographie des fonds marins dans la promotion de la santé des océans, la sécurité maritime et le développement durable. Les participants dont les œuvres se sont démarquées par leur originalité, leur attrait visuel et leur forte adéquation avec le thème ont reçu un certificat d'appréciation, un souvenir et un bon en reconnaissance de leurs efforts.

Le premier prix a été décerné à Mme Dominique Desvaux et Mme Samirah Muttur, le deuxième prix a été décerné à Mme Khoushna Mudhoo, et le troisième prix a été décerné à Mme Ourmila Djamangul.

Dans son discours, M. Ayoob Saab a souligné l'importance nationale de l'hydrographie, la décrivant comme une pierre angulaire d'une gouvernance maritime efficace, de la préparation aux catastrophes et du développement durable, en particulier pour les nations insulaires comme Maurice. L'hydrographie n'est pas seulement un domaine technique, mais aussi une priorité nationale essentielle à la sécurité de la navigation, à la gouvernance maritime et à la durabilité des océans, a-t-il déclaré.

Le SCE a rappelé que la Journée mondiale de l'hydrographie, célébrée chaque année le 21 juin, vise à sensibiliser au rôle



essentiel de l'hydrographie dans l'approfondissement de notre compréhension du milieu marin. Il a rappelé que le thème de cette année souligne l'importance de la cartographie des fonds marins comme moteur essentiel des initiatives liées aux océans.

M. Ayoob Saab a ensuite évoqué les principales réalisations du MHS, soulignant qu'il a renforcé les capacités hydrographiques nationales grâce à l'adoption de technologies hydrographiques modernes et d'outils numériques, étendu la couverture cartographique de la zone économique exclusive (ZEE) et soutenu la résilience nationale en fournissant des données essentielles à la gestion côtière et à la préparation aux catastrophes.

L'île Maurice est actuellement vice-présidente de la Commission hydrographique de l'Afrique australe et des îles, le MHS agissant en tant que coordinateur

de la S-100, promouvant l'adoption de la nouvelle norme mondiale de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) pour la gestion numérique des informations marines dans la région.

À cet égard, le SCE a réaffirmé l'importance de saisir cette occasion pour reconnaître la valeur de nos ressources océaniques et le rôle essentiel de l'hydrographie dans la préservation des écosystèmes marins, la sécurité maritime et le développement durable de nos océans.

Le commandant Muthukumar s'est pour sa part félicité du rôle actif de Maurice dans la promotion des efforts hydrographiques régionaux. Il a souligné qu'une gestion efficace de la vaste ZEE du pays commence par la cartographie des fonds marins. Il a également réitéré l'engagement du MHS à améliorer la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement et la

résilience climatique grâce à l'utilisation de technologies cartographiques modernes, conformes aux normes S-100 de l'OHI.

Depuis sa création en 2013, le MHS a réalisé 55 levés hydrographiques conjoints avec le Service hydrographique national indien. Cette collaboration a permis la production de 13 cartes de navigation papier, de 14 cartes de navigation électroniques et de plusieurs autres produits améliorant la sécurité et l'efficacité maritimes.

Par ailleurs, le responsable a souligné que la cartographie des fonds marins est une priorité nationale et un devoir collectif, et non pas seulement le travail de spécialistes de la cartographie. Soulignant le rôle de l'éducation et de la sensibilisation des jeunes, il a réaffirmé l'engagement du MHS à bâtir un avenir maritime plus sûr, mieux informé et plus résilient sur le plan environnemental pour Maurice et la région.

La ministre Jeetun dirige le dialogue stratégique sur la Vision 2050 de Maurice

La ministre des Services financiers et de la Planification économique, Dr (Mme) Jyoti Jeetun, a tenu mercredi, au siège du ministère à Ebène, une séance de travail de haut niveau avec des représentants de la Banque mondiale afin de faire progresser la Vision 2050 de Maurice, le plan à long terme pour une croissance durable et inclusive.

S'appuyant sur les premières conclusions de l'analyse de la croissance et de l'emploi du pays de la Banque mondiale, la ministre a souligné la détermination du gouvernement à traduire ses ambitions en actions. Elle a insisté sur la nécessité de revitaliser les secteurs traditionnels de l'économie, tout en réaffirmant sa détermination à concrétiser pleinement ses priorités de longue date. Parmi celles-ci figurent : les économies bleue, verte et circulaire ; la promotion de l'innovation ; le renforcement des talents locaux ; l'élargissement des opportunités pour les jeunes et les femmes ; la réduction de la dépendance aux importations alimentaires ; et la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre.

Concernant la politique budgétaire, le Dr Jeetun a réitéré l'engagement du gouvernement à concilier consolidation prudente et croissance, tout en explorant des modèles de financement innovants qui préservent le profil de risque du pays.

Tout en reconnaissant la solidité des fondamentaux de Maurice, les représentants de la Banque mondiale ont souligné des défis tels que le ralentissement de la productivité, l'inadéquation des compétences et la faible participation au marché du travail.

Les deux parties ont convenu que ces domaines nécessitent des interventions politiques ciblées pour soutenir la transformation du pays.

La délégation de la Banque mondiale était composée de : M. Marco Hernandez, responsable des pratiques de politique économique ; Mme Elisa Gamberoni, économiste principale, M. Sjamsu Rahardja, représentant résident du Groupe de la Banque mondiale, et Mme Brinda Dabysing, spécialiste principale du secteur financier.



Le ministère était représenté par le secrétaire permanent, M. Dhanraj Conhye, la directrice par intérim de la planification économique, Mme Pryambada Oogarah-

Bonomally, l'analyste principal, M. Numramsingh Baichoo, et M. Prem Sewpaul, conseiller principal en stratégie et communication.

Le sommet du G7 au Canada se termine sans accord majeur après le départ anticipé de Donald Trump

Le sommet de Kananaskis s'est conclu mardi soir par une déclaration générale dans laquelle les dirigeants du G7 ont unanimement convenu que l'Iran ne devait pas obtenir l'arme nucléaire, mais aucun accord concret n'a été annoncé sur les principales questions mondiales.

Six dirigeants du Groupe des Sept - ou G7 - ont réaffirmé leur soutien à l'Ukraine et appelé à la désescalade entre Israël et l'Iran, mais ils ne sont parvenus à aucun accord significatif sur ces sujets et sur de nombreuses autres questions d'actualité.

Le sommet, qui s'est terminé mardi soir à Kananaskis, dans l'État canadien d'Alberta, a été quelque peu déraillé par le départ anticipé du président américain Donald Trump la veille, en raison de l'intensification du conflit israélo-iranien.

Des engagements sur les minéraux essentiels et l'intelligence artificielle

Lors des sessions de clôture, le Premier ministre canadien Mark Carney, ainsi que les dirigeants du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, étaient accompagnés du chef de l'OTAN Mark Rutte et du président ukrainien Volodymyr Zelensky.

"Nous avons besoin du soutien de nos alliés et je suis là", a déclaré ce dernier. "Nous sommes prêts pour les négociations de paix, pour un cessez-le-feu inconditionnel. Je pense que c'est très important. Mais pour cela, nous

avons besoin de pression [sur Moscou]."

Ils se sont également engagés à limiter les effets négatifs de l'intelligence artificielle sur l'emploi et l'environnement, tout en continuant à exploiter le potentiel de la "révolution technologique".

Des accords mineurs ont été conclus sur divers autres sujets, mais malgré l'intention affichée des dirigeants du G7 de faire preuve de solidarité sur les grandes questions mondiales, aucune condamnation commune de l'invasion de l'Ukraine par la Russie n'a été publiée, contrairement aux années précédentes.

Un haut fonctionnaire canadien qui a informé les journalistes lors du sommet a déclaré que Washington s'était opposé à une déclaration sur l'Ukraine dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir les négociations avec la Russie.

La guerre en Ukraine au cœur des discussions

Volodymyr Zelensky devait initialement rencontrer Donald Trump en marge du sommet, mais cette entrevue a été annulée après que le président américain a décidé de quitter le sommet lundi soir, en invoquant l'escalade entre Israël et l'Iran.

Le président ukrainien a également annulé plusieurs événements prévus au Canada mardi soir après le sommet pour rentrer plus tôt à Kyiv, où les opérations de secours se poursuivent suite aux frappes russes qui ont fait des dizaines de morts en début de semaine.

En l'absence de Donald Trump, les six autres dirigeants du G7 ont tenu une longue session sur l'Ukraine et ont assuré Volodymyr Zelensky de leur soutien continu face à l'invasion russe.

Le Canada a également annoncé un nouveau plan d'aide à Kyiv de 1,27 milliard d'euros, qui concerne principalement des drones et des véhicules blindés.

Un sommet déraillé par l'escalade entre Israël et l'Iran

Le sommet de Kananaskis a été largement éclipsé par les affrontements de ces derniers jours entre Israël et l'Iran. L'État hébreu a lancé une campagne de bombardements aériens visant les installations nucléaires et établies iraniennes, tandis que Téhéran a riposté par des tirs de missiles et de drones.

Le président français Emmanuel Macron a mis en garde les États-Unis et d'autres puissances contre un changement de régime en Iran, suggérant que cela pourrait déstabiliser le Moyen-Orient dans son ensemble.

"Je pense que la plus grande erreur aujourd'hui serait de poursuivre un changement de régime en Iran par des moyens militaires, car cela conduirait au chaos", estime-t-il.

Avant de repartir à Washington lundi soir, Donald Trump s'était joint aux autres dirigeants pour publier une déclaration affirmant que l'Iran "ne pourra jamais avoir d'arme nucléaire" et appelant à une "désescalade des hostilités au Moyen-Orient, y compris un cessez-le-feu à Gaza".

Évian accueillera le sommet du G7 l'an prochain

Les sept plus grandes puissances se réuniront en juin 2026 à Évian. La cité thermale avait déjà organisé l'événement en 2003. Lequel avait entraîné une flambée de violence dans la région.

Évian-les-Bains, en Haute-Savoie, accueillera le prochain sommet du G7, qui aura lieu du 14 au 16 juin 2026. Le président français, Emmanuel Macron, a annoncé, ce mardi, depuis le Canada, que la rencontre des sept plus grandes puissances économiques du monde se déroulera dans la célèbre station thermale du Chablais.

La présidence du G7 est tournante, passant d'un des pays membres à l'autre tous les sept ans. La France, qui fait partie du groupe (avec l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et le Japon), la prendra dès janvier 2026. C'est pour cela que le prochain sommet du G7 se déroulera dans l'Hexagone. Le dernier sommet du G7 organisé chez nos voisins a eu lieu à Biarritz, au Pays basque, en 2019.

Rappelons qu'Évian-les-Bains a déjà reçu l'événement planétaire, alors G8 (les sept pays membres avec la Russie, avant son exclusion), entre le 1er et le 3 juin 2003. Celui-ci a laissé des souvenirs presque traumatiques à Genève.

Genève, champ de bataille

Évian-les-Bains étant alors interdite d'accès pour des raisons de sécurité, c'est à Genève que les altermondialistes avaient décidé de manifester leur opposition au G8. La paisible Cité de Calvin s'était barricadée, dans la crainte d'émeutes violentes.

Comme redouté, les dérapages n'avaient pas tardé, transformant la ville en véritable champ de bataille. Certains avaient profité de l'occasion pour briser les vitrines d'entreprises et de commerces, piller et incendier leurs locaux.

Lors de la grande manifestation altermondialiste du 1er juin, qui avait réuni plus de 80'000 personnes entre Annemasse en Haute-Savoie et Genève, des casseurs, opérant en marge du cortège, s'en étaient même pris aux forces de l'ordre. Celles-ci avaient été contraintes de répliquer par l'usage de balles en caoutchouc, de gaz lacrymogènes et du canon à eau du camion antiémeute de la police allemande, appelée en renfort, pour disperser la foule.

Crise politique

Après deux jours de troubles, Genève s'était réveillée groggy. Avec un lourd bilan: des dégâts matériels importants, des dizaines d'arrestations, quelques blessés mais heureusement aucun décès.

Le G8 a aussi entraîné une polémique politique à Genève. Alors conseillère d'État chargée de la police, Micheline Spoerri avait été très critiquée pour sa gestion du dossier.

En outre, sur le plan législatif, c'est de cet épisode que date la modification de la loi genevoise sur les manifestations.

Gros coût financier

L'impact du G8 de 2003 a aussi été financier. Les dépens-

es liées à la sécurité policière et militaire pour les trois jours du sommet ont été estimées à 40 millions de francs suisses, hors engagement des Allemands. La France en avait remboursé 18 millions, une part qui avait fait jaser à l'époque, vu l'ampleur des dégâts sur le sol suisse pour une manifestation se déroulant sur territoire français.

Au terme du forum, l'ancien président français Jacques Chirac s'était excusé auprès de la Suisse: «J'ai une pensée particulière pour les habitants, pour les Suisses, notamment à Lausanne et à Genève, qui ont été victimes non pas des altermondialistes, naturellement, mais de quelques bandes de voyous casseurs venus ici pas du tout pour s'exprimer sur l'avenir de la mondialisation mais pour casser et pour piller, à ceux qui, chez nos amis suisses, ont été victimes de ces voyous».

La région franco-valdo-genevoise se prépare... au pire?

La tenue du sommet du G7 en 2026 à Évian-les-Bains nécessitera que les autorités nationales et locales françaises et suisses s'organisent et se coordonnent sur le plan sécuritaire.

Contactée, la Préfecture de Haute-Savoie, à Annecy, nous explique qu'elle ne fera pas de commentaire à ce stade. «Il est un peu tôt. Nous en sommes aux prémisses du dispositif», nous explique son service de presse. Celui-ci nous renvoie au communiqué de presse dans lequel la préfète du département frontalier, Emmanuelle Dubée, indique que «l'ensemble des services de l'État (...), en lien étroit avec les collectivités territoriales et l'ensemble des élus, seront pleinement mobilisés pour garantir le bon déroulement de ce sommet».

Josiane Lei, qui se félicite du choix de sa ville pour accueillir le sommet, explique que sa ville présente l'avantage stratégique d'être plutôt «facile» à sécuriser pour un événement aussi sensible: «Nous avons le lac d'un côté, la montagne de l'autre, la frontière suisse avec Saint-Gingolph et puis entre Thonon et Évian, une rivière qui s'appelle la Dranse avec un pont».

Côté suisse, le service communication de la Chancellerie du Canton de Genève répond par courriel que l'État «est conscient des événements survenus à Genève en 2003» et que «des enseignements ont pu en être tirés afin que les autorités soient mieux préparées». Il affirme que le Conseil d'État «mettra tout en œuvre afin de préserver le canton de Genève et sa population de perturbations éventuelles».

Enfin, dans le canton de Vaud, le conseiller d'État Vassilis Venizelos, chef du Département chargé de la sécurité, explique que les autorités vont «évaluer la situation en fonction de l'évolution géopolitique» et qu'elles aussi ont «engrangé les expériences du G8 de 2003», notamment. Le ministre ajoute que, «sur le plan des effectifs, une convention intercantonale permet de solliciter des renforts. Nous nous appuierons sur une forte coordination Confédération-Cantons-Communes» et «attendons de la Confédération un appui financier».

NOTICE UNDER SECTION 311 (2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that "Prestige Trading Ltd", an Authorised Company and having its Registered Office at C/o Acclime Mauritius Limited, Level 2 MaxCity Building, Remy Ollier Street, Port Louis, Mauritius is on this 19th June 2025 applying to the Registrar of Companies to be removed from the Registrar of Companies under Section 309 (1) (d) of the Companies Act 2001.

Notice is hereby also given that the Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all their known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with their constitution and the Companies Act 2001.

Any objection to the removal of the Company under Section 313 of the Companies Act 2001 is to be made in writing to the Registrar of Companies by latest on 17 July 2025.

Acclime Mauritius Limited
Registered Agent
Dated: 19th June 2025

LEGAL NOTICE IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS (Before the Family Division)

In the matter of:

Sarashwatee BABOORAM ZIDEN

PETITIONER (W)

v/s

Karim ZIDEN

RESPONDENT (H)

NOTICE OF TRAIL

In compliance with an order made on the 26/03/2025 by His Lordship, the Honourable, R. SEEBALUCK, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the matter has now been fixed for MERITS on the Tuesday the 22nd day of July 2025 at 10.00 hrs, before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear of the above Court on the aforesaid date and hour to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 18th day of June 2025.

Me. Jean Christophe Ohsan BELLEPEAU
of Suite 614, St James Court, St Denis Street, Port Louis.
Attorney for the Petitioner.

Washington ferme son ambassade à Jérusalem jusqu'à aujourd'hui

Les Etats-Unis ont annoncé mardi fermer leur ambassade à Jérusalem pour des raisons de sécurité, au cinquième jour de la confrontation militaire entre Israël et l'Iran, alors que les spéculations autour d'une possible intervention américaine s'intensifient.

En raison de la situation sécuritaire et conformément aux directives du commandement du front intérieur israélien, l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem sera fermée de demain (mercredi 18 juin) à vendredi (20 juin)», peut-on lire sur un avis publié sur le site de l'ambassade américaine.

« En raison de la situation sécuritaire actuelle et du conflit en cours entre Israël et l'Iran, l'ambassade des Etats-Unis a demandé à tous les employés du gouvernement américain et aux membres de leur famille de continuer à s'abriter sur place à l'intérieur et à proximité de leur rési-

dence jusqu'à nouvel ordre », ajoute l'avis.

Le département d'Etat a annoncé mardi la mise en place d'une « task force » pour aider les ressortissants américains au Moyen-Orient à se tenir informés de l'évolution du conflit.

Les Etats-Unis déconseillent aux Américains de se rendre notamment en Israël et en Irak et de ne surtout pas voyager en Iran, « quelles que soient les circonstances ».

Les Etats-Unis ont déjà réduit les effectifs de leur ambassade en Irak pour des raisons de sécurité et autorisé du personnel non essentiel, ainsi que leurs proches, à quitter ce pays et Israël.

Le président américain Donald Trump a réuni mardi à la Maison Blanche son conseil de sécurité nationale, après avoir appelé à la reddition de l'Iran après l'offensive israélienne visant à détruire le programme nucléaire iranien.

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **13th day of June 2025**, has been filed at the Master's Office, the Memorandum of Charges under and pursuant to which shall take before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at C/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LICITATION, of the hereunder described immoveable property viz:- A portion of land of an extent **676 m², being Lot No. 280**, situate at Morcellement Jhuboo, Trou aux Biches, in the District of Pamplemousses, and bounded as follows:- On the first side, by a road of six meters seventy centimetres (6.70m) wide, on twenty meters (20.00m); On the second side, by the lot No. 281, on thirty three meters and sixty centimeters (33.60m); On the third side, by lot No. 283, on twenty meters (20.00m); And on the fourth and last side, by the lot No. 279, on thirty four meters (34.00m)." There exists on the said portion of land a one storey bungalow all amenities Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou en faire parties sans aucune exception ni réserve et all that may depend or form part thereof generally whatsoever any exception or reservations, the whole morefully described in the deed transcribed in TV202402/001752 (PIN 1207130034) and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Priyanka GUNGA against Roman STULIK.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservation.

Dated this 16th day of June 2025.

Me. Vashish BHUGOO

Of 08th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

Attorney in charge of the sale.

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Bankruptcy Division)

The Insolvency Act

In the matter of:-

LUTTICK AUSTRALIA PTY LTD

PETITIONER

Versus

HEMRAJ GHINA & SON LIMITED

having its Registered Office situate at Morc Cantin, Eau Coulee.

RESPONDENT

NOTICE is hereby given that a petition for the Winding-Up of the abovenamed Company by the above Court was lodged on the 05/06/2025 to the said Court by the undersigned **Attorney At Law**, on behalf of the abovenamed Petitioner, by electronic filing under the Court (Electronic filing of Documents) Rules 2012. And that the said petition is registered as Cause Number SC/COM/PET/000412/2025, and made returnable on **Friday the 04th day of July 2025** and any creditor or contributory of the said Company, desirous to support or oppose the making of an order of the petition, by making the necessary appearance through Electronic Filing System either through a Solicitor or by a representative of the Company at the Public Service Bureau located at the Commercial Division of the Supreme Court of Mauritius, Edith Cavell Street, Port Louis, a copy of the petition will be furnished to any creditor or contributory of the said Company requiring the same by the undersigned, on payment of the regulated charge of the same or may be obtained on the electronic filing system. Under all Legal reservations.

Dated at Port Louis, this 19th day of June 2025.

Mrs Josephine Rivalland-Robert

of Etude G. Rivalland, 7th Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy St, Port Louis.

Attorney for the Petitioner

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **13th day of June 2025**, has been filed at the Master's Office, the Memorandum of Charges containing Conditions & Clauses, under and pursuant to which shall take before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at C/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LICITATION of the hereunder described immoveable property viz:- A portion of land of an extent of **99m², being Lot No.1**, situate at Union Park in the District of Grand Port and bounded as follows:- "Du premier cote, par le trottoir de la Route Publique de Phoenix a Mahebourg, sur huit mètres et cinquante trois centimètres (8m53), Du deuxième cote, par les héritiers Suleiman Sowambar, sur douze mètres et trente quatre centimètres (12m34), Du troisième cote, par le Lot No. 2, sur huit mètres et cinquante trois centimètres (8m53), Et du quatrième cote, par Jugdeo Hureeram, une sortie de quatre vingt onze centimètres (0m91) entre, sur douze mètres et trente quatre centimètres (12m34)." There exists on the said portion of land one storey dwelling concrete house with all amenities. Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou en faire parties sans aucune exception ni réserve and all that may depend or form part thereof generally whatsoever any exception or reservations, the whole morefully described in the deed transcribed in Vol 4240/54 (PIN 1521010003) and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Mrs Roshni PAUHALAWON against Prateek Kumar PAUHALAWON.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights. Under all legal reservation.

Dated this 16th day of June 2025.

Me. Vashish BHUGOO

Of 08th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

Attorney in charge of the sale.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 09th day of October, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: PROPERTY CHARGED:** A portion of land of an extent of **FIVE HUNDRED AND SIX AND FIFTY HUNDREDTHS Square Metres (506.50 m²) being Lot No.1** situate in the District of Moka, place called Quartier Militaire. Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and belonging Mr and Mrs Rashid AUHAMMUD and morefully described in deeds registered and transcribed in Volume TV 4410 No. 59 and Volume TV 4410/60 and Pin No. 1811110131 and in the Amended Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION:** The above portion of land is waste. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mr Rashid AUHAMMUD; 2.- Mrs Bilkiss Banon DULLOO, the lawful wife of Mr Rashid AUHAMMUD; both residing at Bonne Veine, Quartier Militaire.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 17th day of June, 2025.

Me. K. Krishnan Nair (replacing)

Me. R. BUCKTOWNSING, SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on **Thursday the 02nd day of October, 2025 at 1.30 p.m**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LICITATION prosecuted at the request of Rajsing Vishan NARAIN against Crasnah Prithee NARAIN**, of the hereunder described immoveable property together with all that may depend or form part thereof viz:- Description as in Memorandum of Charges:- **Une portion de terrain située à La Rue Maurice, Mahebourg sise au district de Grand Port de la contenance de 107.31m² (PIN 1508100015 – PCR 19855/2024) est bornée comme suit:- Au Nord Est par la Rue Maurice une réserve de 1m50 de large entre sur 7m32; Au Sud Est par le terrain appartenant à Mons S K Renghen sur 14m71; Au Sud Ouest par le terrain appartenant à Mme Usha Devi Cheekoory sur 7m32; Et au Nord Ouest par le terrain appartenant à Mons S A Azim Duymun sur 14m73; There exist on the said plot of land a concrete building comprising of a ground floor, a first floor, a second floor and a third floor; Together with all that may depend there from or form part thereof without any exception or reserve the whole morefully described in the title deed registered and transcribed in TV 1457/127 and in the title deed registered and transcribed in TV 4387/6. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation and the whole morefully described in the memorandum of charges filed in the above matter. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.** Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 17th day of June 2025.

Me. S. S. MURDAY

of Suite 306, 2nd Floor Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 17th day of July, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court, Courtroom No.23, 2nd Floor, Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY : PROPERTY CHARGED:** A portion of land of an extent of **FIVE HUNDRED AND SIX AND FIFTY HUNDREDTHS Square Metres (506.50 m²) being Lot No.1** situate in the District of Moka, place called Quartier Militaire. Together with all that exist thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and belonging Mr and Mrs Rashid AUHAMMUD and morefully described in deeds registered and transcribed in Volume TV 4410 No. 59 and Volume TV 4410/60 and Pin No. 1811110131 and in the Amended Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION:** The above portion of land is waste. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mr Rashid AUHAMMUD; 2.- Mrs Bilkiss Banon DULLOO, the lawful wife of Mr Rashid AUHAMMUD; both residing at Bonne Veine, Quartier Militaire.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservations.

Dated at Port-Louis, this 17th day of June, 2025.

Me. R. BUCKTOWNSING SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 10th day of July, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2nd Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY : PROPERTY CHARGED**: Une portion de terrain située au quartier des Plaines Wilhems lieu dit Camp Fouquereaux (136, Hermitage Br Road, Hermitage, Phoenix, d'après le cadastre Municipal) de la contenance de **Deux Cent Soixante Treize Metres Carrés (273m²) (Lot No.1)** et bornee, d'après un rapport dresse par Mons. A.S. Calloo, arpenteur jure, le 30/09/2002, enregistre au Re. L.S. 47 No. 637, comme suit:- Du premier cote, par Mme Shirin Banu Beelut, sur seize metres quinze centimetres (16.15 m); Du deuxième cote, par M. Mohammad Beelut, sur seize metres quatre vingt dix centimetres (16.90m); Du troisième cote, par le surplus du terrain, (Lot No.2) sur seize metres quinze centimetres (16.15m); et Du quatrième et dernier cote, par un chemin de balisage, une reserve d'un metre cinquante centimetres (1.5m) de large entre, sur seize metres quatre vingt dix centimetres (16.90m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole as morefully described in deed transcribed in TV 5076/42 and TV 5157/39 and Pin No. 1734610091 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **BUILDING AND/OR PLANTATION**: There exists on the above described portion of land, a two level house made up of reinforced concrete frame structures, columns and beams, concrete block walls, under reinforced concrete slab roof. It is fitted with UPVC glazed external openings. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mrs. Vijaynaig SOOBRAYEN MODELLI (born MAWREN), the widow of late Mr. Velloo SOOBRAYEN MODELLI also called Velloo SOOBRAYEN MODELLI, residing at Camp Fouquereaux, Phoenix; 2.- Mrs. Lutchmi NURSINGEN (born SOOBRAYEN MODELLI) residing at Camp Jeanette, Chemin Grenier; 3.- Mr. Parsooram SOOBRAYEN MODELLI residing at Camp Fouquereaux, Phoenix; 4.- Mr. Jeyen SOOBRAYEN MODELLI residing at Camp Fouquereaux, Phoenix; and 5.- The Curator of Vacant Estates, vested with the vacant succession in Mauritius of Mr. Adrasen SOOBRAYEN MODELLI of Renganaden Seenevassen Building, Port Louis - All heirs of late Mr. Velloo SOOBRAYEN MODELLI also called Velloo SOOBRAYEN MODELLI.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,

Dated at Port-Louis, this 17th day of June, 2025.

Me. R. BUCKTOWNSING SA

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy and Suffren Streets, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

CORRIGENDUM SALE BY LICITATION

In the matter of:- MOC 75/2024.

Pierre Daniel SOULANGE & Ors

Petitioners

v/s

Marie Sylvio Judex SOULANGE

Respondents

Following a notice which was published in the issue of "Le Socialiste" dated 20/08/24 at page 5, under the hand and signature of **Me. A. Prayag, Attorney in charge of the sale**, please read at line 11 of the said notice as follows; after the name Jean Raymond SOULANGE- " **DESCRIPTION OF PROPERTY** – Un appartement d'une superficie de **131.68m²**, formant partie de l'immeuble dénommé "RESIDENCE E P SOULANGE" située au sous-sol de l'immeuble, étant le lot No.1, construit une portion de terrain de la contenance de **348.22m²**, située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit **Curepipe (Cancaval)** et borne comme suit:- "Du premier côté, par la Rue Daruty de Grand Pré sur 12.80m; Du second côté, par la société Communauté Hindou de l'île Maurice sur 30.48m; Du troisième côté, par Mons Mohit Rambaruth sur 11.46m; Du quatrième et dernier côté, par Mon Ramdoss sur 30.18m. le tout amplement décrit au titre transcript au Vol. 1521/6" as same were through oversight omitted.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 12th day of June 2025.

Me. A. Prayag

Of LawSure Chambers, 14 Mgr Gonin Street, Port Louis.
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE.

CORRIGENDUM SALE BY LICITATION

Following a notice which was published in the issue of "Le Socialiste" dated the 16/05/2025 - page 5 and 06/06/2025 - page 5, prosecuted at the request of **Mr ABDUOL & Ors against Khalif ul Ahmad RAFFICK** and under the hand and signature of **Me. H. B. Ally ROJUBALLY, Attorney in Charge of the sale**, should after the word building in fact read as follows:- ".....in concrete under a corrugated iron sheets roof existing thereon andinstead of in concrete under slab existing thereon and"

Under all legal reservations.

Dated this 19th day of June 2025.

H. B. Ally ROJUBALLY

Of 501, Sterling Tower, 14 Poudriere Street, Port Louis
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the 19/06/2025 has been filed in the office of the Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, the Memorandum of Charges containing the clauses and conditions, pursuant and according to which shall take place before the Master's Court, the **Sale by Licitation prosecuted at the request of 1.- Mr Gungaparsad HASNAH, 2.- Mr Aneerood HASNAH, 3.- Mrs Damantee HASNAH, 4.- Mrs Rajcoomari HASNAH, 5.- Mrs Ashni HASNAH also called Ashni HASUAH formerly known as Teewantee HASNAH and 6.- Heirs of late Mrs Radika HASNAH, namely:- (i) Mr David MOUCHAMPS and (ii) Mr Dany MOUCHAMPS, against 1.- Heirs of late Lalman HASNAH, namely:- (i). Vikash Singh HASNAH, (ii) Prassan Singh HASNAH, (iii). Mrs Sree Artee PARMESSUR, widow of late Lalman HASNAH, 2.- Mrs Jeewontee HASNAH, 3.- The Curator of Vacant Estates, who has been vested with the Properties and rights in Mauritius of (a) Akshay HASNAH and (b) Anishtah HASNAH, both heirs of late Bunnooduth HASNAH, pursuant to an order made by Honourable Judge in Chambers on 8/10/2024 (serial number 883/2024) and 4.- Mrs Oumawtee HASNAH of the following immovable property viz:- Une portion de terrain de la contenance de **HUIT PERCHES**, située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Stanley, Rose Hill et bornee d'après un rapport d'arpentage de Monsieur Khemraz GOOLJAR, arpenteur jure, le 11/09/1975, enregistré au Registre A 394 Numero 2539, comme suit: Vers le Nord, par la cinquième portion de terrain que doivent acquérir Mons. et Mme Raymond Jean Jobard eux-même, sur vingt cinq metres dix sept centimètres (25.17m); Vers l'Est, par un trottoir longeant un chemin commun de cinq metres quarante huit centimètres (5.48m) de large, sur vingt et un metres dix huit centimètres (21.18m); Vers le Sud, par le surplus du terrain appartenant à 'Mont Roches Ltd" sur vingt cinq metres dix sept centimètres (25.17m); Finalement vers l'Ouest, par la deuxième portion que doit acquérir Monsieur Georges Yves Thomas sur vingt et un metres dix huit centimètres (21.18m); Des bornes ont été ancrees au sol aux angles de la dite portion de terre. **OBSERVATION EST ICI FAITE** que ledit terrain a depuis été rearpente par Mons. DHARAMRAZ APPADOO, Arpenteur Geometre (M.M.I.S) et suivant son rapport avec plan figuratif y joint en date du 24/12/2001, enregistré au Registre LS 43 Numero 6896 et a été trouvé être de la contenance de **CINQ CENT VINGT SEPT DECIMAL SOIXANTE DEUX METRES CARRES** et est compris dans les abornements suivants: Vers le Nord, par un terrain appartenant à la Cie Cheung Tsang Hee Brothers Company Limited sur vingt cinq metres (25m); Vers L'Est, par un trottoir de quatre vingt onze centimètres (91cm) de large longeant la Rue Robert Rey sur vingt metres quatre vingt dix centimètres (20.90m); Vers le Sud, par M. Leo Antoine Thomas sur vingt cinq metres quinze centimètres (25.15m); Et vers L'Ouest, par M. Valayden et par M. Pierre Jocelyn Orange sur une longueur totale de vingt et un metres seize centimètres (21.16m). Together with all the appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve. **The said sale is prosecuted at the request of SBI (Mauritius) Ltd formerly known as Indian Ocean International Bank Ltd against Ponsamy MOORGHEN, of 5 Royal Road, Ebene.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.**

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 03rd day of July 2025 at 1.30 p.m**, shall take place before the Master's Court, Supreme Court, (2nd Floor, New Supreme Court Building, Cnr Desroches and Edith Cavell Streets, Port Louis), the Sale by Levy of the following immovable property, viz:- Une portion de terrain de la contenance de **CINQ CENT TRENTÉ ET UN METRES CARRES ET QUATRE VINGT DEUX CENTIEMES DE METRE CARRE (531.82m²) (PIN 1713520113), (étant la portion numero 4)** située au quartier des Plaines Wilhems lieu dit Roches Brunes, 79/91 Rue Pope Hennessy, d'après titre mais portant le No. 21 Independence Lane 9, Avenue Robert Rey, bornee d'après un procès verbal d'arpentage de Mons. MAURICE RAFFRAY, arpenteur jure, le 11/09/1975, enregistré au Registre A 394 Numero 2539, comme suit: Vers le Nord, par la cinquième portion de terrain que doivent acquérir Mons. et Mme Raymond Jean Jobard eux-même, sur vingt cinq metres dix sept centimètres (25.17m); Vers l'Est, par un trottoir longeant un chemin commun de cinq metres quarante huit centimètres (5.48m) de large, sur vingt et un metres dix huit centimètres (21.18m); Vers le Sud, par le surplus du terrain appartenant à 'Mont Roches Ltd" sur vingt cinq metres dix sept centimètres (25.17m); Finalement vers l'Ouest, par la deuxième portion que doit acquérir Monsieur Georges Yves Thomas sur vingt et un metres dix huit centimètres (21.18m); Des bornes ont été ancrees au sol aux angles de la dite portion de terre. **OBSERVATION EST ICI FAITE** que ledit terrain a depuis été rearpente par Mons. DHARAMRAZ APPADOO, Arpenteur Geometre (M.M.I.S) et suivant son rapport avec plan figuratif y joint en date du 24/12/2001, enregistré au Registre LS 43 Numero 6896 et a été trouvé être de la contenance de **CINQ CENT VINGT SEPT DECIMAL SOIXANTE DEUX METRES CARRES** et est compris dans les abornements suivants: Vers le Nord, par un terrain appartenant à la Cie Cheung Tsang Hee Brothers Company Limited sur vingt cinq metres (25m); Vers L'Est, par un trottoir de quatre vingt onze centimètres (91cm) de large longeant la Rue Robert Rey sur vingt metres quatre vingt dix centimètres (20.90m); Vers le Sud, par M. Leo Antoine Thomas sur vingt cinq metres quinze centimètres (25.15m); Et vers L'Ouest, par M. Valayden et par M. Pierre Jocelyn Orange sur une longueur totale de vingt et un metres seize centimètres (21.16m). Together with all the appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve. **The said sale is prosecuted at the request of SBI (Mauritius) Ltd formerly known as Indian Ocean International Bank Ltd against Ponsamy MOORGHEN, of 5 Royal Road, Ebene.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservation.

Dated at Port Louis, this 16th day of June 2025.

Me. N. Rama

Of Suite 701, 6th Floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

Attorney in Charge of the sale

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Family Division)

In the matter of:-

Rosianne PERRINE (born CHEVERY)

PETITIONER (W)

v/s

Claudio PERRINE

RESPONDENT (H)

NOTICE OF TRIAL

In compliance with an order made on the 19/11/2024 by Her Ladyship, the Honourable, Mrs G. JUGESSUR-MANNA, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the matter has now been fixed for **MERITS on the Tuesday the 09th September 2025 at 10.00 hrs**, before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear of the above Court on the aforesaid date and hour to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 18th day of June 2025.

Me. Janervy RAMKALAWON

Of 1104, 11th floor Sterling Tower, 14, Poudriere St, Port Louis.
Attorney for the Petitioner.

LEGAL NOTICE

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS

(Before the Family Division)

In the matter of:

Desirée ARUMUGAM (born FIGARO)

PETITIONER (W)

v/s

Jaykumar ARUMUGAM

RESPONDENT (H)

NOTICE TO ATTEND COURT

In compliance with an order made on the 06/05/2025 by His Lordship, the Honourable, R. SEEBALUCK, Judge of the Supreme Court, the abovenamed Petitioner has been authorised to effect substituted service by way of publication.

TAKE NOTICE you, the abovenamed Respondent, in order that you may not plead or pretend ignorance of same, that the abovenamed Petitioner has caused a petition for divorce to be entered against you before the Supreme Court (Family Division) and that the said petition is coming for **PRESENTATION ANEW on**

Wednesday the 03rd day of September 2025 at 09.30 hrs, before the Supreme Court House (Family Division), situate at c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you, the abovenamed Respondent, are hereby required, called upon and summoned to be and appear of the above Court on the aforesaid date and hour to show cause if any as to why the order prayed for, should not be made by the Court.

WARNING YOU, that the abovenamed Petitioner shall proceed with the above matter whether you be present or not.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 13th day of June 2025.

ME. V. BHUGOO

of 8th Floor, Astor Court (Block B) Georges Guibert Street, Port Louis.
Attorney for the Petitioner.

Coupe du Monde des Clubs

River Plate 3 Urawa Reds 1

Mastantuono, des poignées de main manquées et un tableau tactique vraiment massif

River Plate a débuté sa campagne de Coupe du Monde des Clubs par une victoire 3-1 contre les Urawa Red Diamonds.

Facundo Colidio a offert à River un départ parfait, marquant de la tête après 12 minutes, et Sebastian Driussi a doublé la mise peu après la pause, profitant d'une erreur défensive des Red Diamonds.

Yusuke Matsuo a réduit la marque sur penalty juste avant l'heure de jeu suite à une faute de Marcos Acuna sur Takuro Kaneko. Le latéral de River s'est rattrapé en délivrant sa deuxième passe décisive du match, son corner étant repris de la tête par Maximiliano Meza à la 73e minute, portant le score à 3-1.

Andy Jones revient sur les points forts de la victoire 3-1 de River au Lumen Field...

Zoom sur le jeune prodige de River Plate, évalué à 63,2 millions d'euros

En quelques mois, Franco Mastantuono, 17 ans, est passé du statut d'adolescent relativement inconnu évoluant à River Plate au plus jeune international argentin de l'histoire et joueur du Real Madrid.

Après que le club espagnol a déclenché sa clause libératoire de 45 millions d'euros – pour un montant total de 63,2 millions



d'euros –, il rejoindra officiellement le club le 14 août, à l'occasion de ses 18 ans. L'attaquant devra s'habituer à être scruté à la loupe, de plus en plus de personnes s'intéressant à ses performances dans ce tournoi.

Si certains ont osé le qualifier de nouveau Lionel Messi, sa performance n'était pas aussi impressionnante que celle qui aurait pu justifier ces comparaisons. Il faut cependant gérer les attentes pour un joueur encore au début de sa carrière.

Il a joué un rôle clé dans l'ouverture du score de son équipe : il a surgi du côté droit

et a distribué une passe sur la gauche. Marcos Acuña a délivré un centre parfait, qui a permis à Facundo Colidio de marquer de la tête après 12 minutes.

Au fil du match, Mastantuono a commencé à démontrer l'engouement suscité par son potentiel. Il est devenu le pivot de l'attaque de River Plate, utilisant sa silhouette dégingandée pour porter le ballon et prendre les défenseurs à contre-pied. Mais malgré tous ses efforts, ce fut une de ces journées où tout ce qu'il tenta ne fut pas concluant.

D'autres matchs sont à venir, et avec cette victoire, l'équipe argentine se place en

bonne position pour se qualifier, offrant à Mastantuono de nouvelles occasions de démontrer son talent indéniable.

Des jeux d'esprit qui ont échoué... ou un simple malentendu ?

On a beaucoup parlé des présentations des équipes avant chaque match de la Coupe du Monde des Clubs, où les joueurs sortent individuellement et se placent face à face, un exercice chronophage.

Le capitaine des Urawa Red Diamonds, Marius Hoibraten, semblait partager l'avis de ceux qui ne comprennent pas vraiment ce qui se passe – ou alors il est le roi des jeux d'esprit.

Alors qu'il menait son équipe vers ses adversaires, Hoibraten optait pour un regard vide en passant devant ses adversaires...

Pendant que le reste de son équipe serrait la main de l'équipe argentine derrière lui...

C'était un moment étrange, et les visages perplexes des joueurs de River n'ont fait qu'ajouter à l'hilarité du moment.

Plutôt qu'un jeu exceptionnel, il s'est avéré qu'il n'avait tout simplement pas compris qu'il était censé le faire.

Il a posté sur les réseaux sociaux après le match : « Aux supporters de River Plate. J'ai oublié de serrer la main, car les paramètres étaient nouveaux. J'étais perdu et dans ma zone, et je n'ai pas compris qu'on était censé le faire. C'est pourquoi j'ai quitté le terrain sans serrer la main. »

Monterrey 1 Inter 1

Sergio Ramos est tout ce dont vous vous souvenez

Sergio Ramos a fait marche arrière pour aider l'équipe mexicaine de Monterrey à faire match nul contre l'Inter, finaliste de la Ligue des champions européenne, lors de son premier match de Coupe du monde des clubs.

Monterrey, quintuple vainqueur de la Ligue des champions de la Concacaf, a pris l'avantage à la 25e minute lorsque Ramos, l'ancien défenseur du Real Madrid de 39 ans, s'est démarqué et a surpassé deux défenseurs de l'Inter pour marquer de la tête le premier but.

Un coup franc astucieux de Kristjan Asllani a permis à l'Inter d'égaliser, grâce à Lautaro Martinez, qui a conclu après un retour en retrait dans la surface à la 42e minute.

En seconde période, Sergio Canales, ancien meneur de jeu de la Real Sociedad et du Real Betis, a trouvé le poteau des 28 mètres, ce qui a battu le gardien de l'Inter, Yann Sommer. Une belle frappe de Martinez a été refusée peu après pour hors-jeu. Le capitaine de l'Inter a ensuite tiré au-dessus d'une nouvelle occasion et, dans une conclusion spectaculaire, Nelson Deossa a eu l'occasion de donner la victoire à Monterrey, mais sa frappe a trouvé le petit filet.

Mardi, dans l'autre match du groupe E, River Plate a battu Urawa Red Diamonds 3-1. Le prochain tour aura lieu samedi, avec l'Inter face à Urawa (Japon) et Monterrey face à River Plate (Argentine).

Jack Lang analyse ici les points clés du Rose Bowl de Pasadena.

Sergio Ramos a-t-il perdu un peu de son assurance ?

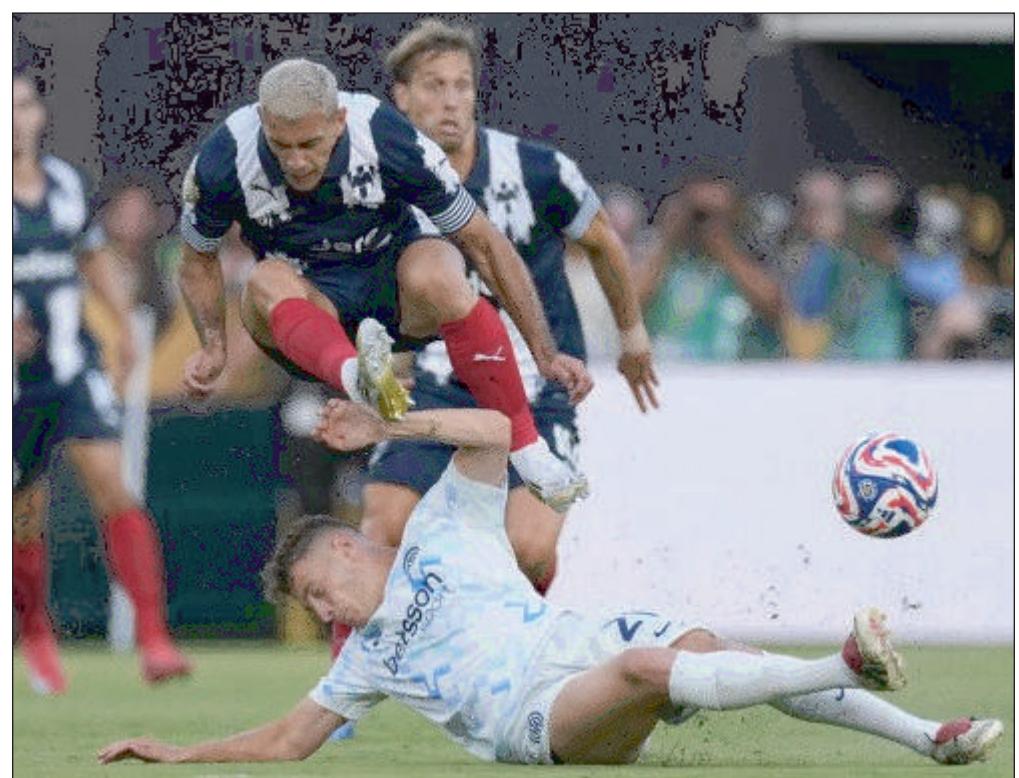
Certains joueurs s'arrêtent net et s'effondrent dans la douce chaleur de la retraite. D'autres partent en Arabie saoudite ou au Qatar pour toucher un salaire. D'autres encore choisissent la MLS : une aventure, certes, mais relativement aseptisée.

Sergio Ramos n'a choisi aucune de ces options lorsqu'il s'est retrouvé à court d'opportunités au plus haut niveau européen. Il a suivi les traces de quelques rebelles partageant les mêmes idées – André-Pierre Gignac, Ravel Morrison – et est parti au Mexique. Ramos est plus un combattant qu'un amoureux, mais le côté romantique de ce départ est indéniable.

Les quatre mois qui ont suivi n'ont en rien entamé l'énergie débordante de Ramos, personnage principal. Il est le capitaine de Monterrey – bien sûr – et, à en juger par l'accueil qu'il a reçu avant le coup d'envoi, il est déjà un favori des supporters. Il joue toujours avec la même assurance impérieuse. Il a passé les premières étapes ici à se pavanner comme un mauvais garçon royal lors de sa propre fête à la maison.

Lorsqu'il fut appelé en jeu, ses réflexes habituels reprirent le dessus. Il récupéra le ballon des mains de Martinez sur une diagonale percutante d'Alessandro Bastoni, puis repoussa la frappe de Sebastiano Esposito à l'entrée de la surface. En possession du ballon, il donna le ton par sa distribution mesurée.

Ramos, cependant, a toujours été autant un joker offensif qu'un roc défensif. C'était le cas ici. Il semblait en infériorité numérique lorsque son ancien coéquipier de Séville, Oliver Torres, a envoyé un corner au second poteau à la 24e minute. Mais Ramos s'est défait de Francesco Acerbi, a surpassé Benjamin Pavard et a placé une tête puissante dans la lucarne. Les célébra-



tions furent discrètes. Sans blague : Ramos a profité de l'instant. À juste titre, d'ailleurs.

Était-ce une prestation parfaite ? Pas vraiment. Il s'est fait surprendre sur le but de Martinez et a semblé un peu en jambes à mesure que le match avançait. Monterrey, cependant, a tenu bon. Et Ramos est reparti homme du match, sous les caméras – comme il l'aime, comme toujours.

L'Inter de Chivu est-elle différente de celle d'Inzaghi ?

Même à en juger par ses déclarations avant ce match, il était clair que le nouvel entraîneur de l'Inter, Cristian Chivu, n'avait pas l'intention de se lancer dans une gestion de transition à la manière d'Orange

Juice. Tout abandonner et tout recommencer ? Pas vraiment. Chivu s'est présenté comme un candidat à la continuité, tout simplement. « J'ai dit aux gars que le chemin qu'ils ont parcouru jusqu'ici était important », a-t-il déclaré ce week-end.

Sur le terrain, le nouvel Inter ressemblait beaucoup à l'ancien. Ils évoluaient dans l'ancien 3-5-2 de Simone Inzaghi. Sept des joueurs titulaires lors de la finale de la Ligue des champions contre le Paris Saint-Germain figuraient dans le onze de départ. L'Inter a commencé à renouveler son effectif avec les recrutements de Luis Henrique et Petar Sucic, mais aucun des deux n'était inclus dès le départ.

Coupe du Monde des Clubs
Manchester City 2 Wydad AC 0

Manchester City a débuté sa campagne par une victoire

Manchester City a débuté sa campagne de Coupe du Monde des Clubs par une victoire 2-0 face au Wydad Casablanca, seulement entachée par l'expulsion tardive de Rico Lewis.

Phil Foden a ouvert le score après seulement 114 secondes de jeu au Lincoln Financial Field grâce à un bon travail de Jeremy Doku. Les deux hommes ont combiné à nouveau juste avant la mi-temps pour doubler la mise : le Belge a transformé un corner tiré de la droite.

Le Wydad Casablanca n'a pas semblé vouloir revenir dans le match en seconde période, même si le temps s'est essoufflé lorsque Lewis a touché Samuel Obeng au visage d'une botte perdue, après avoir pourtant remporté le duel initial.

Pep Guardiola a fait débuter dès le début les nouvelles recrues Tijjani Reijnders et Rayan Cherki dans une équipe à l'allure offensive. Reijnders était en effet le seul joueur à vocation défensive parmi les six offensifs et semblait le meilleur ajout.

Cette sélection a parfois laissé City à court de défense, le manque d'empressement à revenir laissant les défenseurs exposés. Thembinkosi Lorch s'est montré menaçant et le Wydad a failli égaliser en première période avant qu'une faute sur coup de pied arrêté ne permette à City de

s'imposer.

Le rythme s'est ralenti en seconde période, notamment après le départ du dynamique Doku, mais Guardiola a pu accorder du temps de jeu à Rodri, qui poursuit son retour après une longue blessure. Erling Haaland est également entré en jeu, mais n'a pas pu marquer.

L'ambiance à Philadelphie était renforcée par un impressionnant contingent du Wydad, tant visuellement que vocalement, posté derrière le but, et l'effort de l'équipe nord-africaine était remarquable. Mais City a remporté les trois points et s'est hissé en tête du groupe G.

Lewis méritait-il son expulsion ?

Lewis n'arrivait pas à croire qu'il avait été expulsé après avoir récupéré le ballon si clairement, le dégageant haut sur le terrain bien avant qu'Obeng, qui se précipitait, ne l'atteigne. Le problème, c'est que le pied du latéral de City a heurté le visage d'Obeng devant l'arbitre.

C'était regrettable pour le défenseur international anglais de 20 ans, un point soulevé avec véhémence par Guardiola, qui continuait de protester auprès de l'arbitre brésilien même après la victoire. Mais il est révélateur que la VAR ait choisi de ne pas annuler la décision.

Guardiola a pris la défense de Lewis



après l'expulsion « injustifiée » du défenseur de Manchester City.

L'entraîneur de City, irrité par la décision de l'arbitre brésilien Ramon Abatti, s'est ensuite adressé à l'arbitre.

Interrogé par DAZN, Guardiola a déclaré à propos de la décision : « Il dit que les pieds et la jambe étaient hauts, mais c'était dans l'herbe, donc la tendance [est de lever la jambe] est naturelle. Rico n'a jamais eu l'intention de le faire. Peu importe, c'est comme ça. »

Pour la vitesse à laquelle ils touchent le ballon – selon la théorie de Newton, la jambe doit être légèrement plus haute et l'autre joueur était à terre. Rico n'avait aucune intention.

Rico est quelqu'un qui n'a jamais l'intention de blesser qui que ce soit avec son style de jeu.

Honnêtement, le carton rouge était inutile, mais l'arbitre avait un avis différent, et c'est lui le patron. Ils ont vérifié la VAR, donc on l'accepte.

Real Madrid 1 Al- Hilal 1

Trent Alexander-Arnold sous les couleurs du Real Madrid s'est soldée par un match nul

La première apparition de Trent Alexander-Arnold sous les couleurs du Real Madrid s'est soldée par un match nul 1-1. Le penalty de Federico Valverde, tiré à la 92e minute, a été arrêté par le gardien d'Al Hilal, Bounou.

Bounou a parfaitement repoussé la tentative de Valverde après que le remplaçant Mohammed Al-Qahtani eut été sanctionné suite à une vérification VAR pour un contact de son bras avec le visage de Fran Garcia.

Cette parade a privé Xabi Alonso de la victoire pour son premier match à la tête du Real Madrid, qui avait auparavant pris l'avantage grâce à Gonzalo Garcia, formé au club, titulaire à la place de Kylian Mbappé, malade, et conclu sur une passe de Rodrygo suite à un contre astucieux en première période.

Jusque-là, Al Hilal avait dominé le match, se créant de nombreuses occasions, notamment grâce à l'ailier gauche Salem Al-Dawsari, qui a mis en difficulté le débutant Alexander-Arnold. Ils ont égalisé sur penalty grâce à l'ancien milieu de terrain des Wolves, Ruben Neves, après une faute de Raul Asencio sur Marcos Leonardo.

Al-Dawsari a tiré de peu à côté du but dans le temps additionnel de la première mi-temps pour Al Hilal, emmené par son nouvel entraîneur Simone Inzaghi, dont l'équipe comptait Joao Cancelo et Kalidou Koulibaly. Mais le Real Madrid a repris les choses en main après la pause, gâchant une double occasion presque instantanément : le remplaçant Arda Guler a touché la barre transversale et la tête de Garcia est tombée trop près de Bounou.

Le Real Madrid a tenté l'ouverture du score, mais n'a pas réussi à la concrétiser, malgré les efforts de Jude Bellingham et Vinicius Jr, et une entrée en fin de match de Luka Modric, qui quitte le club à la fin du



tournoi. Alonso a également offert ses débuts à Dean Huijsen, arrivé de Bournemouth.

Ils semblaient en mesure de s'adjuger les trois points lorsque leur penalty en fin de match a été accordé après que l'arbitre a été renvoyé au banc de touche, mais Bounou a été le héros d'Al Hilal, qui a mérité son point.

Comment Trent s'est-il comporté pour sa première apparition ?

Portant le numéro 12, Alexander-Arnold n'a pas connu la première mi-temps la plus facile en tant que joueur madrilène, peinant à contenir Al-Dawsari. Il n'était pas le seul à avoir eu du mal, à vrai dire. Madrid a semblé surpris par l'intensité d'Al Hilal. Mais la plupart de leurs meilleurs moments se sont déroulés sur son flanc.

Il n'a pas participé au but égalisateur,

mais il a été soulagé de voir une frappe de Renan Lodi refusée pour hors-jeu après avoir perdu le ballon dans le camp du Real Madrid, permettant au latéral gauche d'Al Hilal de courir derrière lui et de tromper Thibaut Courtois.

Il n'a pas eu beaucoup d'occasions de démontrer ses qualités balle au pied en première période, Al Hilal ayant dominé. Il a cependant connu quelques moments forts après la pause, délivrant Vinicius Jr d'une passe transversale emblématique qui a offert une double occasion à Guler et Garcia.

Peu après, on l'a vu dribbler un joueur d'Al Hilal replié au milieu de terrain, aidant le Real Madrid à repousser son adversaire avant de laisser sa place à Lucas Vazquez à la 65e minute.

Malgré quelques difficultés défensives en début de match, Alexander-Arnold a

effectué plus de passes dans le dernier tiers du terrain (12) et plus de centres (5) que tout autre joueur du match. Il a ensuite tiré un bilan positif de cette expérience.

« C'est une journée incroyable », a-t-il déclaré sur Channel 5. « C'est le rêve de presque tous les joueurs. Bien sûr, il y a une certaine déception de ne pas avoir gagné. L'état d'esprit d'un joueur du Real Madrid est de vouloir et d'espérer gagner chaque match. Mais il y a eu beaucoup de points positifs, surtout en seconde période. »

Trent reconnaissant pour son soutien « incroyable »

Interrogé sur le soutien que lui et ses coéquipiers ont reçu à Miami, Alexander-Arnold a déclaré : « Incroyable. J'ai ressenti ce soutien dès ma signature. Sensationnel. »

« Le public est véritablement mondial. On le ressent tous les jours. Un immense merci pour ça. On a dominé les tribunes aujourd'hui, c'était incroyable. Le soutien était vraiment incroyable. »

Concernant le match en lui-même, il a ajouté : « Je pense qu'en deuxième mi-temps, on a très bien conservé le ballon – c'est ce qui nous a manqué en première. Avec cette chaleur, il est important de garder le ballon du mieux qu'on peut. »

Nous étions souvent dans leur surface. Ce n'était tout simplement pas prévu. Personne n'est responsable, nous tisons le positif du match et nous avons des points à améliorer. Je suis sûr que nous le ferons pour le prochain match.

Interrogé à nouveau sur la durée de son apprentissage de l'espagnol après sa nomination, il a répondu : « Quelques mois. C'était quelque chose d'important que je devais faire.

Il est important de montrer ma volonté d'intégrer la culture et de m'adapter au mieux. »